



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 14 février 2022

Monsieur le Maire de la Ville de Nice,
Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Monsieur le Président du CCAS de la Ville de Nice,

Notre organisation syndicale a récemment été informée par la Direction du Dialogue Social de la décision de l'Exécutif de maintenir le vote à l'urne pour les élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre prochain.

Vous n'êtes pas sans savoir tout l'attachement que porte la CGT au vote à l'urne qui, pour elle, est un outil démocratique essentiel.

Pour autant, cette année, notre syndicat, après de longues discussions et une mûre réflexion, a fait connaître son choix d'opter pour le vote électronique.

Effectivement, ayant fait le bilan des dernières élections, notre constat est sans appel, un grand nombre d'agents a été empêché de voter au dernier scrutin.

Plusieurs raisons à cela, le manque d'effectif dans certains services empêchant les agents de quitter leur lieu de travail, une manifestation étudiante bloquant le tramway, une alerte à la bombe dans le secteur de Cimiez obligeant les agents à se confiner, les enveloppes de vote par correspondance qui n'ont pas été distribuées en temps et en heure dans certaines écoles, des bureaux de vote trop éloignés du lieu de travail, et bien d'autres raisons encore...

C'est pourquoi, après les diverses réunions auxquelles nous avons participé, notamment celle avec un prestataire venu nous présenter les process mis en œuvre pour le vote électronique et répondre à nos interrogations, notre choix s'est porté vers ce type de vote.

Aussi, nous sommes très étonnés et inquiets quant à la décision que vous et votre exécutif avez prise.

En effet, depuis 2 ans, la crise sanitaire affecte vos services et les agents qui ont été particulièrement touchés. Même si cette nouvelle vague semble arrivée à son terme, rien ne nous permet de présager de l'avenir. Nous nous questionnons sur la possibilité qu'auront les agents à aller voter alors que certains services travaillent déjà à flux tendu depuis plusieurs mois.

Par ailleurs, nous savons qu'un grand nombre d'agents a fait le choix de télétravailler, ce qui aurait pour conséquence une inadéquation entre les bureaux de vote assignés et leur lieu de résidence. Aussi, pour toutes ces raisons, il aurait été plus pertinent d'avoir recours au vote électronique.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire Président, notre syndicat vous demande, comme d'autres organisations syndicales, d'inscrire le vote électronique pour les élections professionnelles du 8 décembre 2022 à l'ordre du jour du prochain comité technique des trois entités.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général



Hugues JEFFREDO